Les actions en direction des vestiges patrimoniaux se sont accrues en 2006

Une annÃ©e dÃ©diÃ©e au patrimoine
Par : Farida Belkhiri. La Tribune (28/12/2006)

Lâ€™annÃ©e 2006 a Ã©tÃ© particuliÃ¨rement Â«richeÂ» pour le patrimoine. MarginalisÃ©, cet important pan de la culture est restÃ©, durant plusieurs annÃ©es, Ã lâ€™abandon, livrÃ© aux Ã©lÃ©ments naturels et Ã lâ€™action de lâ€™homme dont les effets ont Ã©tÃ© de loin les plus destructeurs.



MausolÃ©e Sidi Abderahmane : entrÃ©e du mausolÃ©e (Alger)
Photo par : Yves Traynard (2004)

Les actions en direction des vestiges patrimoniaux se sont accrues en 2006

Une annÃ©e dÃ©diÃ©e au patrimoine

Par : Farida Belkhiri. La Tribune (28/12/2006)

Lâ€™annÃ©e 2006 a Ã©tÃ© particuliÃ¨rement Â«richeÂ» pour le patrimoine. MarginalisÃ©, cet important pan de la culture est restÃ©, durant plusieurs annÃ©es, Ã lâ€™abandon, livrÃ© aux Ã©lÃ©ments naturels et Ã lâ€™action de lâ€™homme dont les effets ont Ã©tÃ© de loin les plus destructeurs.
Cette situation Ã©tait due essentiellement Ã lâ€™outil juridique protÃ©geant le patrimoine qui, se rÃ©sumant Ã lâ€™ordonnance promulguÃ©e en 1968, Ã©tait dÃ©passÃ© et empÃªchait la nÃ©cessaire redÃ©finition du concept dans sa dimension tangible et intangible. A cela sâ€™est ajoutÃ©e la faiblesse des budgets attribuÃ©s au secteur de la culture qui ont grandement freinÃ© la prise en charge du patrimoine que les responsables dÃ©laisseront peu Ã peu jusquâ€™Ã ne plus sâ€™en soucier. La Citadelle dâ€™Alger, la Casbah, Tipasa, Timgad, Djemila et les centaines de sites que compte lâ€™AlgÃ©rie ont fait les frais de la nÃ©gligence et de lâ€™insouciance affichÃ©es par les institutions concernÃ©es, aggravÃ©es par le comportement des citoyens inconscients et/ou incivils. Il aura fallu attendre 1998 pour voir un dÃ©cret exÃ©cutif poser les nouveaux jalons pour la redÃ©finition du patrimoine dans ses deux dimensions et sa prise en charge. La machine Ã©tait donc mise en branle. Mais il fallait attendre les textes dâ€™application pour passer Ã lâ€™action qui, au fil des annÃ©es, se prÃ©cisera. Câ€™est ainsi que 2006 sera une annÃ©e dÃ©diÃ©e au patrimoine. Les choses ont commencÃ© Ã Ã©voluer. Des projets se sont concrÃ©tisÃ©s. Des enveloppes financiÃ¨res seront allouÃ©es Ã des chantiers de restauration au titre de diffÃ©rents fonds et programmes nationaux multi-sectoriels, des cycles de formation en restauration seront organisÃ©s Ã lâ€™adresse des architectes et des Ã©tudes et des projets plus ou moins importants seront lancÃ©s un peu partout Ã travers le territoire.
Rappelons que la loi 98-04 du 15 juin 1998 dÃ©finit tout dâ€™abord le patrimoine culturel qui englobe tous les biens culturels immobiliers, mobiliers et immatÃ©riels. Ensuite, elle couvre les diffÃ©rentes formes de gestion, de conservation et dâ€™exploitation de ce patrimoine quâ€™il soit propriÃ©tÃ© de lâ€™Etat ou de particuliers. Dans ce contexte, conformÃ©ment Ã la loi, le ministÃ¨re de la Culture Ã©tait appelÃ© Ã Ã©tablir un inventaire gÃ©nÃ©ral des biens culturels, car lâ€™AlgÃ©rie ne dispose pas encore dâ€™une liste de toutes ses richesses patrimoniales. Un constat sur lequel sont revenus des experts amÃ©ricains de lâ€™organisation Foundation Monumentâ€™s Funds lors dâ€™une visite effectuÃ©e au mois de novembre dernier en AlgÃ©rie et qui ont proposÃ© leur soutien pour lâ€™Ã©tablissement de cet inventaire. Outre ce dernier, le ministÃ¨re de la Culture se doit de superviser le classement des sites, leur inscription sur lâ€™inventaire supplÃ©mentaire ou leur classement en tant que secteur sauvegardÃ© comme câ€™est le cas, actuellement, de la Casbah dâ€™Alger dont lâ€™Ã©tude de restauration devra Ãªtre achevÃ©e dans trois mois, selon la ministre de la culture, Khalida Toumi.
Les secteurs sauvegardÃ©s sont Â«les casbahs, mÃ©dinas, ksour, villages et agglomÃ©rations traditionnels caractÃ©risÃ©s par leur prÃ©dominance de zone dâ€™habitat, et qui, par leur homogÃ©nÃ©itÃ© et leur unitÃ© architecturale et esthÃ©tique, prÃ©sentent un intÃ©rÃªt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature Ã en justifier la protection, la restauration, la rÃ©habilitation et la mise en valeurÂ».
Par ailleurs, lâ€™annÃ©e 2006 a vu le budget du ministÃ¨re de la Culture renforcÃ©. Les fonds et programmes Ã©conomiques de dÃ©veloppement et la loi de finances ont consacrÃ© un important volet Ã la prise en charge du patrimoine, la restauration de sites notamment. On peut citer comme exemple lâ€™enveloppe financiÃ¨re de 50 millions de dinars qui a Ã©tÃ© dÃ©bloquÃ©e dans le cadre du programme complÃ©mentaire de lâ€™exercice 2006, pour la rÃ©alisation dâ€™une sÃ©rie dâ€™opÃ©rations de restauration et de rÃ©habilitation de certains vieux ksour de la commune de Djanet ainsi que pour le parc national du Tassili Nâ€™Adjer qui bÃ©nÃ©ficie dâ€™une enveloppe de 240 millions.
CÃ´tÃ© formation, maillon faible, voire inexistant, dans le domaine de la restauration et de la conservation,

lâ€™AlgÃ©rie a fait appel Ã des spÃ©cialistes Ã©trangers pour former restaurateurs, architectes et experts algÃ©riens. A ce propos, les experts amÃ©ricains ont fait remarquer que lâ€™AlgÃ©rie manque encore de spÃ©cialistes dans le domaine de la restauration et propose dâ€™offrir leurs services en espÃ©rant que notre pays ne fera plus, dans le futur, appel aux Ã©trangers pour restaurer ses sites archÃ©ologiques. Le patrimoine immatÃ©riel a, lui aussi, bÃ©nÃ©ficiÃ© dâ€™une attention particuliÃ¨re et inÃ©dite. Lâ€™AlgÃ©rie a abritÃ© cette annÃ©e la 1re session du ComitÃ© intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatÃ©riel et a proposÃ© des rÃ¨glements dâ€™attribution de classement des chefs-dâ€™Å“uvre de lâ€™humanitÃ© en matiÃ¨re de patrimoine culturel immatÃ©riel.
Mais si le patrimoine connaÃ®t une gestion plus rÃ©flÃ©chie, mÃªme si elle reste insuffisante, dans le domaine de la conservation et de la restauration, ce nâ€™est pas encore le cas de lâ€™exploitation. Â«Lâ€™exploitation des sites fait dÃ©faut Ã lâ€™AlgÃ©rie. Car ces sites demandent Ã Ãªtre exploitÃ©s, touristiquement parlantÂ», donc Ã©conomiquement, avait dÃ©clarÃ© en octobre dernier un expert Ã©tranger. Lâ€™exploitation tant scientifique quâ€™Ã©conomique nâ€™est cependant que le dernier maillon pour le dÃ©veloppement duquel on peut se permettre de prendre du temps, voire du retard.
Le plus urgent est en fait la sauvegarde. Car, investir des sommes faramineuses pour restaurer des sites sans les mettre Ã lâ€™abri du vandalisme ou du vol sâ€™apparenterait Ã jeter de lâ€™argent par les fenÃªtres. Or, on ne peut mettre derriÃ¨re chaque pierre un gendarme ou un policier. La lutte contre le trafic dâ€™objets patrimoniaux, en plus de la mise en place de brigades spÃ©cialisÃ©es, comme ce fut le cas avec les douanes et la police qui, en collaboration avec le ministÃ¨re de la Culture, ont formÃ© des agents pour la reconnaissance des objets patrimoniaux, doit impliquer le citoyen. Et cette implication ne peut Ãªtre obtenue que si le citoyen est conscient de la valeur du patrimoine et de lâ€™importance, pour lui dâ€™abord, de le sauvegarder. Combien de fois nâ€™a-t-on pas entendu des histoires de vandalisme, de saccage de la part des citoyens ? Cela sans parler de ceux qui dÃ©tiennent des vestiges archÃ©ologiques sans les dÃ©clarer aux organismes concernÃ©s. Â«Il faut quâ€™il y ait un travail de collaboration entre les citoyens et les institutions. Le citoyen doit faire confiance Ã celles-ci et, pour ce faire, il faut que les institutions respectent leurs engagements. Des citoyens qui trouvent des vestiges dans leur jardin ou sur le terrain Ã bÃ¢tir quâ€™ils ont dÃ©espÃ©rÃ©ment attendu ne manquent pas. Mais une fois la dÃ©couverte dÃ©clarÃ©e, lâ€™aire est clÃ´turÃ©e pendant des annÃ©es sans que des travaux de fouilles soient effectuÃ©s. Il est normal que le citoyen qui a perdu son terrain et doit attendre encore pour obtenir celui promis en compensation se sente flouÃ© ! Et il servira dâ€™exemple pour les autres qui, Ã©videmment, tairont toute dÃ©couverte quâ€™ils feraient. Bref, câ€™est une question de prise de conscience qui doit concerner toutes les partiesÂ», estime un spÃ©cialiste.

F. B.

Posté par : alger-culture, le December 28 2006 17:38:41